

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 novembre 2013**  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES "LES TREILLES" - ANIANE
VENTE DE PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 27 MAI 2013**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 novembre 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le Conseil Général de l'Hérault achète actuellement les parcelles nécessaires à la réalisation de la future déviation d'Aniane sur la RD 32,

Vu que cette dernière jouxte le parc d'activités économiques « Les Treilles »,

Vu la délibération du 27 mai 2013 par laquelle la Communauté de communes Vallée de l'Hérault avait déjà voté favorablement pour la vente au Conseil Général d'une partie de la parcelle AY133 nécessaire à la réalisation de la déviation, mais les surfaces concernées doivent être corrigées,

Vu que le présent rapport annule et remplace donc la délibération du 27 mai 2013,

Vu l'avis des domaines,

Considérant qu'il est proposé la vente des terrains selon les modalités suivantes :

- 16 €/m² pour les surfaces en IV NA (352 m²)
- 1.5 €/m² pour les surfaces en NC (2336 m²)
- Auxquels s'ajoutent les indemnités de réemploi de 5%

Considérant que le Conseil Général prend à sa charge le bornage des parcelles et l'acte administratif de vente,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'annuler et remplacer la délibération n° 815 du 27 mai 2013,
- de vendre au Conseil Général de l'Hérault la parcelle AY133 sur la base de 16€/m² pour la surface en IVNA et 1,5 €/m² pour la surface en NC, auxquels s'ajoutent 5% d'indemnités de réemploi, soit un montant prévisionnel de 9514.05 euros,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 888 le 28/11/13

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20131125-lmcl64521-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

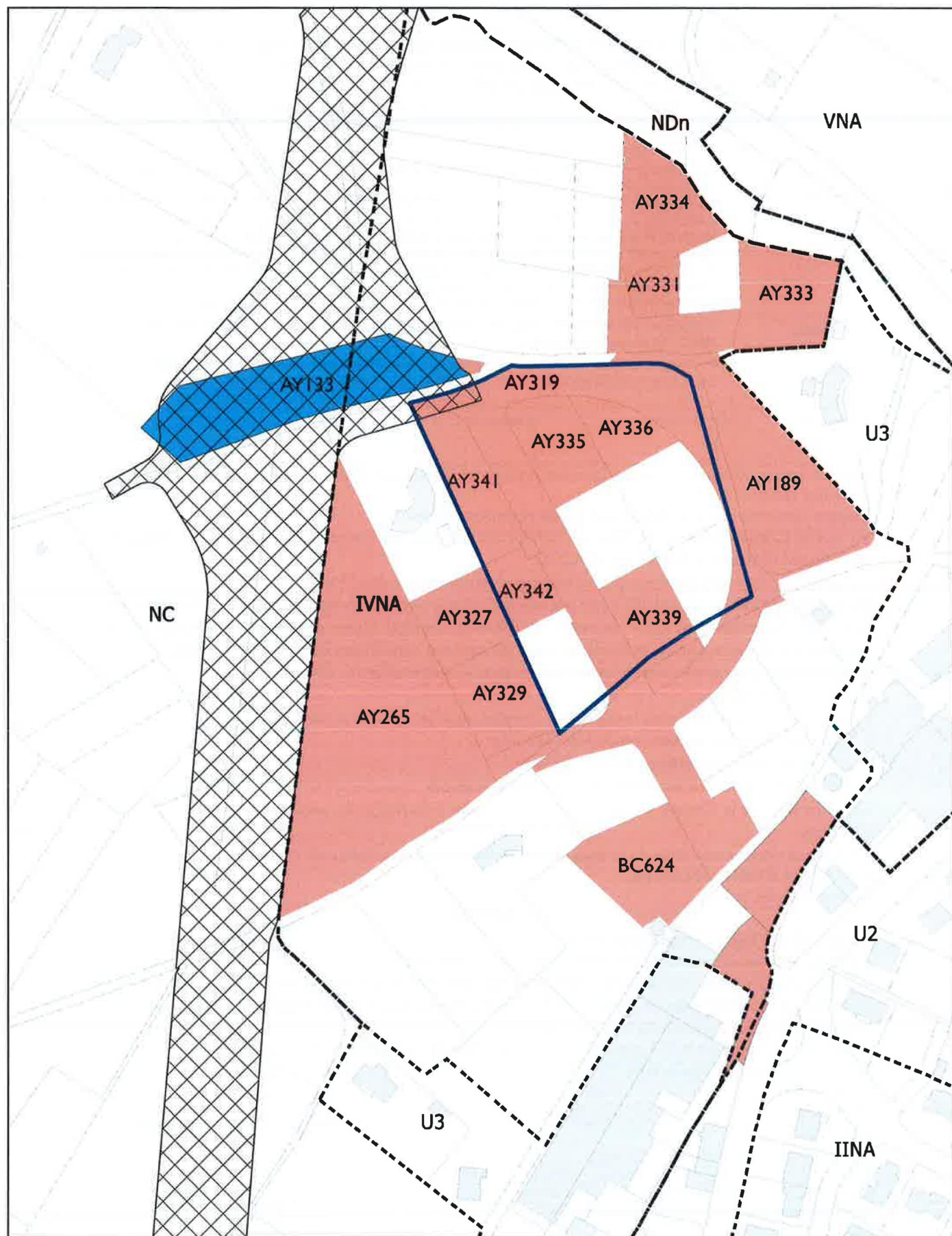
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes


Louis VILLARET



Commune d'Aniane
VENTE DE TERRAIN AU CG34



Réalisation: CCVH, Avril 2013

Source : DGFIP 2012 - C.C.V.H. 2013

Ancienne parcelle AY131 Surface à vendre au CG34

Limites des zones du POS Propriété de la C.C.V.H.

Emplacement réservé pour la déviation

Cadastre

Parcelles

Bâti dur

Bâti léger

0 60 Mètres